



# APPEL À CANDIDATURES

## RÉSIDENCES RURALES

### EDITION 2026-2027

Vous êtes musicien.ne, membre d'un groupe ou d'une compagnie ? Vous avez un projet de **création artistique** que vous souhaitez approfondir dans une démarche qui intègre une réflexion sur les enjeux contemporains, sociétaux et le répertoire immatériel normand ?

**Nous** vous invitons à répondre à l'appel à candidatures **Résidences rurales** mis en place et porté par **L'association Les Arts Improvisés** avec le soutien de la DRAC Normandie, du département de l'Orne et de la communauté de communes des vallées d'Auge et du Merlerault. En cas de sélection, vous serez accueilli en résidence de création dans le cadre d'une expérience immersive et collaborative au sein de nos territoires au **cœur de la ruralité** !

**Lancement de l'appel à candidatures le 19 janvier 2026.**

**Durée de la résidence :** 4 à 15 jours

**Lieu :** Les Art Improvisés (Saint Aubin de Bonneval, Orne, Normandie)

**Dates des actions:** Avril 2026 à avril 2027 (**tous les projets devront néanmoins débuter en 2026**)

**Date limite de dépôt des candidatures :** **28 février 2026**

### OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

L'appel à candidatures “**Résidences rurales**” a pour but de soutenir des projets musicaux et/ou **pluridisciplinaires novateurs en musique actuelle** (Musique du monde, rock, pop, jazz, Rap, électro, musiques expérimentales,...).

### QUI PEUT POSTULER ?

- **Les équipes artistiques ou artistes solos** qui travaillent sur un projet de création musicale ou en cours de développement. Les projets pluridisciplinaires sont acceptés.
- **Les équipes artistiques où artistes solos** qui souhaitent aller à la rencontre des habitant.es de tous âges à travers des temps d'échanges et ateliers de médiation.
- **Les équipes artistiques où artistes solos** qui intègrent dans leur projet et réflexions une partie des enjeux mentionnés ci-dessous :
  - **Égalité femmes - hommes** : projets favorisant la parité dans la composition des équipes artistiques.
  - **Enjeux patrimoniaux** : **Les projets valorisant le patrimoine immatériel et/ou matériel normand.**
  - **Enjeux sociétaux** : projets qui intègrent des réflexions sur des sujets d'actualité tels que les inégalités, les discriminations, ou l'engagement citoyen.
  - **Écologie** : projets engagés dans une démarche écoresponsable (réduction de l'empreinte écologique, réflexion sur la place de la biodiversité dans la création artistique).
  - **Transculturalité** : projets valorisant le dialogue entre cultures, les échanges et les croisements artistiques entre différentes influences musicales. Notamment seront acceptés les projets de musiques transculturelles.
  - **Innovations** : intégration des nouvelles factures instrumentales et des nouveaux outils dans la création musicale ou les actions culturelles.

*Participation des habitant.es et bénévoles : l'implication des habitants et bénévoles est primordiale dans le processus créatif.*

**Une attention particulière sera portée aux projets portés par des artistes de la région Normandie.**

## **CE QUE NOUS OFFRONS**

- Des **salles de travail sans vis à vis ni créneaux horaires d'ouverture**, adaptées aux répétitions, sessions de création, et expérimentations artistiques.
- Un **studio d'enregistrement** équipé pour la création et l'enregistrement
- Du **matériel de sonorisation** (voir fiche technique du lieu) pour faciliter la production musicale.
- **Hébergement** sur place pour toute la durée de la résidence.
- Une **bourse** ou une prise en charge directe de vos actions et temps de résidence comprise entre 800 et 2500 euros. En fonction de la durée de la résidence, du nombre d'actions mises en place auprès des publics et du nombre d'artistes.
- **Un accompagnement à la production** des actions auprès de nos partenaires du territoire.
- Un lien privilégié avec les publics et les bénévoles pour favoriser les échanges tout au long du processus créatif.
- Possibilité de présenter une **restitution publique** ou semi-publique à l'issue de la résidence.

## **MOYENS FINANCIERS :**

Les moyens financiers mis à disposition pour la résidence doivent couvrir l'ensemble des besoins liés à la mise en œuvre des actions de création, médiation durant la période de résidence ainsi que les frais annexes. Ils sont définis lors de la co-construction de la résidence entre les artistes et l'association :

- **Hébergement** : logement des artistes sur place pour toute la durée de la résidence sont inclus.
- **Repas** : prise en charge ou non des repas, selon les modalités définies avec l'association Les Arts Improvisés.
- **Salaires artistiques** : rémunération des artistes pour leur travail de création, de médiation et les éventuelles restitutions publiques selon les modalités définies en amont avec l'association Les Arts Improvisés.

## **Le financement peut être accordé :**

- **Soit en engagement direct** par Les Arts Improvisés, qui prendra en charge les frais liés à la résidence, y compris la rémunération des artistes et intervenants à hauteur de la prise en charge maximale octroyée au projet par le jury.
- **Soit en co-production**, impliquant un partenariat entre Les Arts Improvisés et l'équipe artistique. Dans ce cas, le porteur de projet devra être en mesure de présenter une justification claire de la prise en charge des salaires des intervenants dans le cadre des actions prévues :
  - Contrats de travail
  - Conventions de prestation
  - Notes de frais

## **BUDGET : ( voir annexe 2 )**

Le montant alloué est ajusté en fonction :

- De la **durée de la résidence** (entre 4 et 15 jours).
- Du **nombre d'artistes** impliqués dans le projet
- **Des besoins et de la fiche technique**

- Du **nombre et de l'ampleur des actions de médiation** mises en place avec les habitants et bénévoles.

*Dans la limite d'un plafonnement de 2500 euros TTC.*

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront évaluées sur les critères suivants :

- **Qualité artistique** et originalité du projet en musique actuelle.
- **Adéquation avec les enjeux privilégiés par l'association** (cités plus haut)
- **Approche pertinente des actions culturelles** et implication des publics, notamment la participation active des bénévoles.
- **L'implication des habitant.es et bénévoles** dans le processus de création artistique.
- **Faisabilité** du projet par rapport au territoire.

## SÉLECTION DES CANDIDATS

La sélection des candidatures pour la **Résidence rurale** se fait par un jury composé de **4 personnes**. Ce jury inclut :

- un membre de l'équipe salariée de l'association,
- un représentant du **bureau** de l'association
- deux personnes qualifiées **extérieures** provenant du territoire.

Cette diversité garantit une évaluation équitable qui prend en compte différents points de vue alliant expertise artistique et ancrage local.

## COMMENT CANDIDATER ?

Envoyer votre dossier de candidature comprenant :

- Une **description du projet artistique** (2 pages maximum)
- Une **note d'intention** de l'action culturelle et/ou des actions prévues avec les différents publics.
- Un **budget prévisionnel du projet** prenant en compte la résidence et les temps d'actions culturelles sur le modèle mis à votre disposition.
- Des **liens vers des ressources** donnant accès à votre travail (bandcamp, youtube, etc.).
- Une **biographie des artistes** impliqués.

Pour la première commission, déposez votre dossier sur le site des arts improvisés avant le **28 février 2026 à 23 h 59**.

La demande doit impérativement se faire via le formulaire en ligne :  
<https://lesartsimprovises.com/mon-appel-a-candidatures/>

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, contactez-nous à l'adresse [administration.lesartsimprovises@orange.fr](mailto:administration.lesartsimprovises@orange.fr) ou au [06 52 73 50 72](tel:0652735072).

## ANNEXE 1

### ACTIONS CULTURELLES Le processus de création au cœur de la démarche

Un travail en étroite collaboration avec les acteurs du territoire sera proposé par l'association **Les Arts Improvisés**, l'objectif principal étant de créer des liens entre la création musicale et le territoire. Profiter de la présence artistique dans le lieu de résidence pour faire rayonner vos projets, et les mettre au profit du territoire.

La résidence doit intégrer des temps d'ateliers artistiques et/ou des sorties de résidence et/ou des concerts-rencontres, ainsi que des actions liées aux enjeux sociétaux cités précédemment. Plus que des ateliers pédagogiques, il s'agit d'imaginer des espaces permettant aux habitant.es de tous âges, de toutes origines, et milieux sociaux professionnels une forme de participation au processus de création.

Des parcours d'éducation culturelle de 3 à 5 jours peuvent ainsi être proposés pour sensibiliser différents publics, notamment les jeunes, au processus créatif. Ces interventions visent à rendre l'art accessible tout en favorisant la co-construction entre artistes et communautés.

#### Les territoires dans l'Orne dans lesquels se déroulent les actions attendues :

- Communautés de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault
- Communautés de Communes du Pays de l'Aigle
- Communautés de Communes des Sources de l'Orne

#### Ces CDC sont en zone rurale classée ZRR (Zones de Revitalisation Rurale)

Les attentes pour le projet et les actions culturelles mises en place se traduisent par :

- **Accessibilité** : Permettre l'accès à la culture à tous (particulièrement les jeunes).
- **Découverte** : Différentes esthétiques artistiques, des différents métiers de la musique et du processus de création artistique.
- **Pratique artistique et en particulier musicale** : pratiquer la musique, l'écriture, développer l'écoute musicale, la coordination des gestes, du mouvement et de la parole.
- **Collaboration et créativité** : Développer la créativité des publics en les intégrant au processus de création (attention particulière aux jeunes).
- **Partenariats** : Participer à la vie associative sur le territoire et favoriser le développement des liens inter associatifs et la rencontre des différents publics.
- **Privilégier le territoire** : Permettre l'accès à des ateliers et des activités culturelles pour les publics associatifs et différentes structures partenaires sur le département en territoire rural (petites communes) et dans les QPV (Maison de retraites, collèges, écoles primaires, MJC, centres de loisirs, crèches, médiathèques, milieu carcéral... ).
- **Les enjeux** : Une attention particulière sera portée aux actions abordant des thématiques et enjeux sociaux définis en amont : *Égalité H/F, diversité culturelle, le patrimoine matériel et immatériel normand, le changement climatique, les inégalités éducatives, l'intelligence artificielle, la santé et l'environnement et la transition énergétique.*